



**TECH&BIO,
LE MEILLEUR
DES TECHNIQUES
AGRICOLES BIO
EN CENTRE-VAL
DE LOIRE**



TRANSMISSION / INSTALLATION

14 MAI 2023





Questions de cédant

- Quand vais-je céder ?
- A qui ?
- Quoi ?
- Comment ?
- A quelle valeur ?
- Les biens familiaux ?
- Et après mon arrêt d'activité ?



CALENDRIER DU FUTUR CEDANT POUR TRANSMETTRE

- Je choisis le repreneur et définis les conditions de reprise
- Je présente le repreneur aux partenaires
- Je cherche mon futur lieu d'habitation
- Je rédige les promesses de baux et/ou de vente
- Je dépose mon dossier de demande de retraite

- Je dépose ma déclaration de cessation d'activité au CFE
- Je réalise les formalités comptables du dernier exercice
- Je complète les bulletins de mutations de terres
- Je rédige les clauses de transfert de DPB
- Je rédige les baux et actes de vente



JE TRANSMETS



JE CONCRETISE



- J'analyse mes droits à la retraite
- Je maintiens un potentiel transmissible
- J'amorce la réflexion sur mon projet de transmission

JE M'INFORME



JE DECIDE



- J'analyse les incidences fiscales et sociales de ma transmission
- Je définis les modalités de transmission et j'évalue les valeurs de mon entreprise agricole
- Je cherche un repreneur
- Je définis les points clefs de mon projet de transmission
- Je définis le calendrier de ma transmission
- J'élabore des scénarii de transmission

J'ANTICIPE



Après du Point Information Transmission (PIT) ou Point Accueil Transmission (PAT)

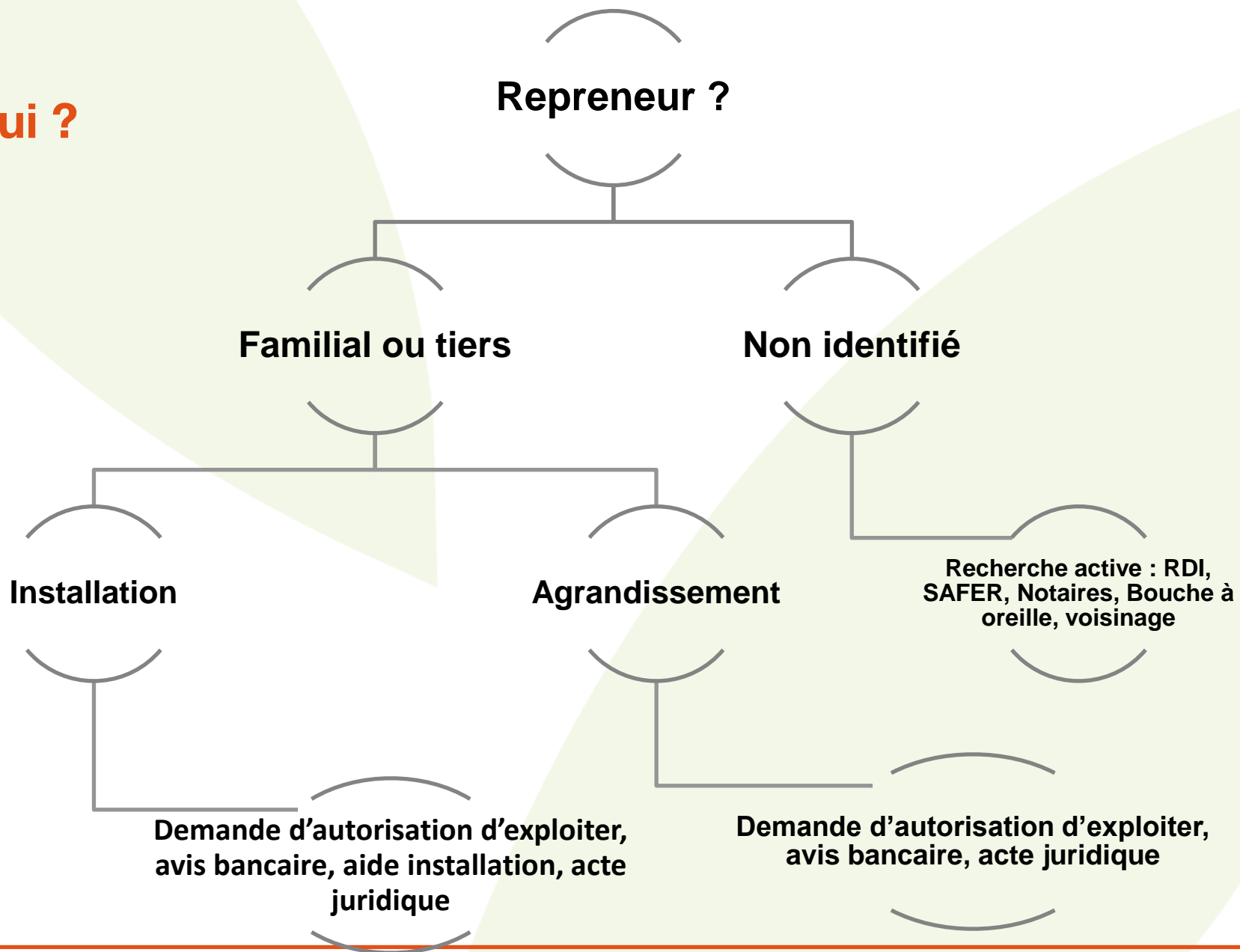
Je renvoie la Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole (DICA) à ma Chambre d'agriculture



Et selon mes besoins, JE ME FORME !



A qui ?



Rechercher

Transmettre

Nous rencontrer

A

Le Répertoire  Départ
Installation

ations agricoles :
ner, s'associer, transmettre

e recherche une exploitation



Je cède un
Je recher

Le RDI (répertoire départ installation)

Outil de plublication d'offres de cession
d'exploitation ou de foncier

Chambres d'agriculture

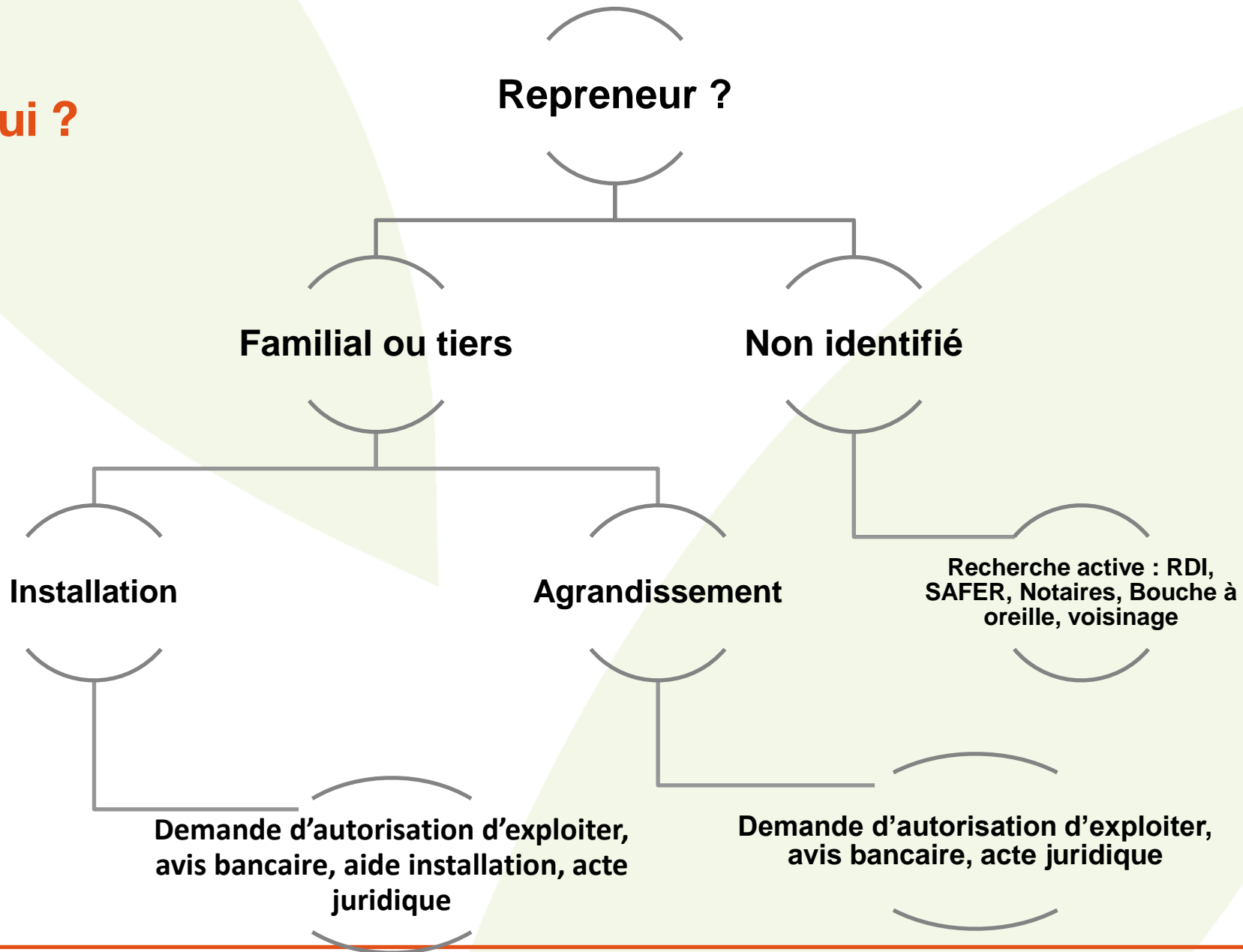
Mise en relation cédants et porteurs de
projets à l'installation

Un site national

<https://www.repertoireinstallation.com/>



A qui ?



- VOTRE PARCOURS -

Période de **formation**
et/ou de **stage**

RDV **Plan de
Professionnalisation
Personnalisé (PPP)**

+

Discuter, formaliser
l'installation/reprise et les
détails de la transmission

Sécuriser son **foncier** et
choisir son **statut juridique**

- Promesse de baux
- Autorisation Préalable
d'Exploiter (APE)
- Projet de statuts et
règlement intérieur

+

Réalisation d'un
plan d'entreprise
via une structure
habilitée par la
Région

+ Étapes supplémentaires pour la Dotation Jeune Agriculteur (DJA)



Réaliser son **prévisionnel économique**



Réalisation des préconisations **PPP** : formation et stage
(nb. le stage 21h est obligatoire)



3 jours à votre Chambre d'Agriculture

6 sessions/an

Obligatoire pour la DJA

Ouvert à tous

Pris en charge

Interventions d'**experts** (MSA, juriste, assurance, AB, urbanismes, RH, etc.)





Réaliser son **prévisionnel économique**

+

Réalisation des préconisations PPP : formation et stage
(*nb. le stage 21h est obligatoire*)

Présenter son projet aux financeurs/investisseurs
Obtention d'un accord bancaire



Si salarié en CDI, rupture conventionnelle suivie des modalités Pôle Emploi (ARE/ACRE)



Dépôt de la demande DJA sur le portail nos aides en lignes de la région Centre Val de Loire

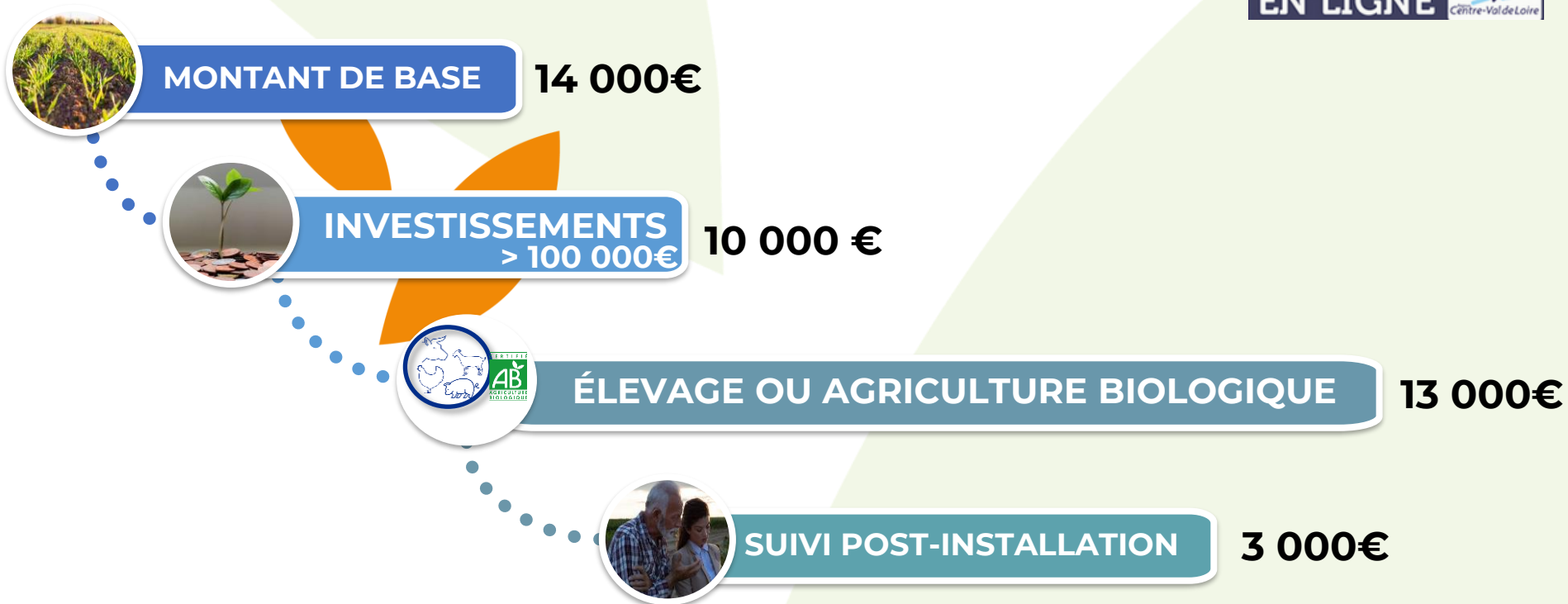
- **INSTALLATION** -





LA DOTATION D'INSTALLATION AUX JEUNES AGRICULTEURS (DJA)

Depuis le 1^{er} janvier 2023 les aides à l'installation sont gérées par le **conseil régional**.



LA DOTATION D'INSTALLATION AUX JEUNES AGRICULTEURS (DJA)

Avoir entre **18 et 40 ans** révolus

Première installation sur une structure viable dans le domaine agricole *Affiliation MSA*

Avoir un **diplôme** agricole de niveau 4 minimum

Ou un autre diplôme de niveau 3 et 24 mois d'expérience au cours des 3 dernières années.

Ou prouver l'exercice d'une activité agricole durant 40 mois au cours des 5 dernières années.

Avoir son **Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)** agrée sur les quatre ans d'installation

Réaliser un **Plan d'Entreprise** avec une structure habilitée

Déposer son **dossier** de demande d'aide sur la plateforme régionale dédiée

<https://nosaidesenligneregion.centre-valdeloire.fr/>